

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 11 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de convocation :	4 juillet 2023	Date d'affichage :	4 juillet 2023
------------------------------	----------------	---------------------------	----------------

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : GARDON François, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL2/11-07-23 – TARIFS CANTINE – GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à compter de la rentrée 2023-2024, API restauration fournira et livrera les repas à la cantine scolaire.

Il informe que le prix du repas sera de :

- Repas maternelle : 3,15 € HT soit 3,32 € TTC
- Repas adulte : 4,15 € HT soit 4,38 € TTC
- Pique-nique : 3,60 € HT soit 3,79 € TTC

Il présente ensuite au Conseil Municipal les devis pour l'achat d'un four remise en température, puisque les repas sont livrés froids par le prestataire.

Il demande de fixer le tarif de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter le devis pour l'achat du four, d'un montant de 3.669 € HT, soit 4.402,80 € TTC.

- **FIXE** les tarifs, à compter de l'année scolaire 2023-2024, comme suit :

CANTINE	
• Repas adultes	5,50 €
• Repas enfants	4,40 €
• Repas si réservation hors délai	6,40 €
• Repas fourni par les parents pour les enfants ayant un PAI avec problème alimentaire	2,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20230711-DEL2_11-07-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

GARDERIE SCOLAIRE	
• Garderie matin	1,00 €
• Garderie de 16h30 à 17h15	1,00 €
• Garderie de 17h15 à 18h00	1,00 €

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL

Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20230711-DEL2_11-07-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023